

QUOTIENT FAMILIAL	Journée avec repas		Journée sans repas		Demi-journée avec repas		Demi-journée sans repas	
	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL
De 0 à 400€	6.00€	2,00 €	5.00€	1,00 €	5,50 €	1,50 €	3,50 €	1,50 €
De 401 à 700€	5.50€	2,50 €	4.50€	1,50 €	4,50 €	1,50 €	2.50€	1,00 €
De 701 à 800€	5.00€		4.00€		3.00€		2.00€	
De 801 à 1000€	7.00€		6.00€		3.50€		2.50€	
De 1001 à 1250€	9.00€		8.00€		4.50€		3.50€	
De 1251 à 1500€	11.00€		10.00€		5.50€		4.50€	
Plus de 1501€ et non fourni	14.00€		13.00€		7.00€		6.00€	

Pour les familles qui n'habitent pas et dont les enfants ne sont pas scolarisés sur les communes de l'Agglomération une majoration de 50 % sera appliquée.

La tarification modulée se fait sur la base du quotient familial calculé par la CAF ou la MSA et pour lequel un justificatif est demandé à l'inscription et à chaque début d'année civile, ou pour une première inscription.

Les aides éventuelles (CAF, MSA) seront déduites de votre facture sur présentation d'un justificatif. Règlement possible par ticket CESU (format papier) directement auprès du Trésor Public.

INFORMATIONS

Pour Rappel, les enfants seront accueillis avec :

- ✕ un dossier d'inscription 2024-2025 complet (qui ne vaut pas réservation)
- ✕ sur réservations transmises **avant la date butoir** par mail ou en main propre

Et selon l'ordre de priorité suivant :

Qui habitent ou sont scolarisés sur le territoire (communes) de l'ALSH – Qui viennent régulièrement (tous les mercredis, vacances scolaires) – Qui restent en journée entière – Qui sont inscrits en période complète (semaine pour les vacances) – Des fratries – Par ordre d'arrivée des bulletins de réservations et dans les délais.

Il est important de nous remettre vos réservations au plus tôt afin de faciliter l'organisation de l'accueil des enfants.

La Facturation des mois de septembre et octobre sera groupée.

Plaquette de réservations des mercredis
Du 4 septembre au 16 octobre 2024
Accueil de 7h30 à 18h30 - pour les enfants de 3 à 14 ans

A remettre le 12/07/2024 au plus tard



ALSH "Les Drôles"
Rue de Lostanges – 24510 – VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU
☎ : 06.77.21.89.65 / 05.53.27.82.34 ✉ : alsh.louyreetcaudeau@grandperigueux.fr

Le Grand Périgueux
Espace Alienor - 255, rue Martha Desrumeaux – 24000 PERIGUEUX
05.53.53.96.63 enfance@grandperigueux.fr

C'est la rentrée !

Cette première période sera donc l'occasion pour les enfants de (re)prendre leurs marques à l'ALSH. Si la météo le permet, les enfants partiront également explorer les environs de la structure.

Ils participeront à des jeux pour favoriser la rencontre et la cohésion et auront accès à des ateliers créatifs pour se créer des repères pour vivre de belles journées de loisirs !

Fonctionnement des mercredis :

Tous les matins, l'équipe d'animation proposera aux enfants des ateliers en libre choix, toutes tranches d'âges confondues. Nous inciterons ainsi les enfants à être autonomes et acteurs de leur temps de loisirs.

Les après-midi, ils seront en activités répartis par tranche d'âge, afin d'avoir un temps dédié à des ateliers plus spécifiques.

L'accueil peut se faire en journées entières ou demies-journées avec ou sans repas, matin ou après-midi.

Les horaires d'accueil sont :

Matin : 7h30-9h30

11h45-12h15

Après-midi : 13h-13h45

16h30-18h30



Dans mon sac à dos :

- Bouteille d'eau ou gourde
- Tenue de change (en cas d'accident ou de pluie)
- Doudou si besoin
- Vêtement de pluie
- Casquette/chapeau/lunettes de soleil

RESERVATIONS

Cette grille est à nous retourner par mail ou en main propre.

Date de retour : **avant le 12/07/2024**

Votre(vos) enfant(s) :

Nom et prénom : Age :

Nom et prénom : Age :

	Journée Entière	1/2 Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Mercredi 04/09					
Mercredi 11/09					
Mercredi 18/09					
Mercredi 25/09					
Mercredi 02/10					
Mercredi 09/10					
Mercredi 16/10					

Inscription pour tous les mercredis de l'année scolaire 2024-2025 :

Date et Signature du/des représentants légaux :

Un mail vous sera envoyé pour vous informer de l'état de votre réservation.

Toute absence non-signalée **au plus tard le vendredi 17h précédent** la journée annulée sera facturée (ATL non déduites).
En cas de maladie, veuillez à nous fournir le certificat médical.